

N°43

Du mercredi 1^{er} octobre 2025

cette assemblée statutaire se tient en présentiel

avec un support en visio-conférence.

Salle 3^{ème} étage,

Maison de l'environnement, bureau de l'Office public de la langue occitane

14 rue de Tivoli (accès 6 rue de Valenciennes), Toulouse.

Gropament d'Interès Public entre :



Délibération CA251001.01 – Approbation du procès-verbal du Conseil d’administration n°42 du 25 juin 2025 .3

Annexe à la délibération n°CA251001.01 – Procès-verbal du Conseil d’administration n°42 du 25 juin 2025.4

Délibération CA251001.02 : Information sur les marchés publics passés dans le cadre de la délégation donnée au Directeur en vertu de la décision n°AG180411.057

Annexe à la délibération n°CA251001.028

Délibération CA251001.03 – Adoption de la méthodologie de déclinaison académique de la convention-cadre Etat-Régions 2025-2030 pour le développement de la transmission et de l’usage social de l’occitan – langue d’oc9

Annexe à la délibération n°CA251001.03 – Outils11

Délibération CA251001.04 – Création d’une conférence permanente interrégionale pour contribution à la mise en œuvre du projet « DoC »13

Délibération CA251001.05 – Adoption de la méthodologie d’élaboration d’un plan occitan pour l’enseignement supérieur, la recherche et la formation professionnelle15

Annexe à la délibération n°CA251001.05 – Liste des entités conviées à participer à l’élaboration du « Plan »17

Délibération CA251001.06 - Modification de la liste des bénéficiaires du dispositif ENSENHAR Professeur 2025-2026.....18

Annexe 1 à la délibération CA251001.06 - Liste des professeurs bénéficiaires19

Annexe 2 à la délibération CA251001.06 – Budget prévisionnel 2025-202620

Délibération CA251001.07 – Adoption de la proposition de budget modificatif 2025 n°121

Annexe à la délibération n°CA251001.07 – Adoption de la proposition de budget modificatif 2025 n°122

Délibération CA251001.08 – Programme de coopération interrégional 2025 : soutien au fonctionnement des opérateurs interrégionaux partenaires – 3^{ème} volet24

Délibération CA251001.09 - Adoption de la liste pour l'attribution d'aides individuelles « passage du diplôme de compétences en langue 2025 ».26

Annexe à la délibération n°AG251001.09 - Adoption de la liste pour l'attribution d'aides individuelles pour le passage du DCL 2025.27

Délibération CA251001.10 – Adoption d’une convention de partenariat avec l’association La Gardarem, organisatrice du festival Estivada 2025.....28

Annexe à la délibération n°CA251001.10 – Convention de partenariat pour contribution à l’Estivada 2025 29

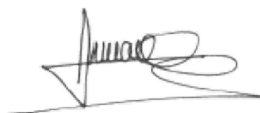
Délibération CA251001.01 – Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration n°42 du 25 juin 2025

Mesdames, Messieurs,

Lors du Conseil d'administration du Groupement qui s'est tenu le 25 juin 2025, un procès-verbal de séance a été établi et il convient de le soumettre à votre appréciation.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : Le procès-verbal de séance du Conseil d'administration du 25 juin 2025 ci-annexé est approuvé.



Jean-Luc Armand
Président du conseil d'administration

Lieu :

Ce Conseil d'administration s'est tenu en présentiel et visio-conférence.

Membres du Conseil d'administration présents (voix délibératives) :

M. Jean-Luc ARMAND, Conseiller régional délégué de Nouvelle-Aquitaine,

M. Benjamin ASSIÉ, Conseiller régional délégué d'Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,

Autres personnalités présentes :

M. Christophe CASTILLO, Agent comptable du Groupement,

Mme Magali CASTILLON, Conseillère Livre et lecture, archives, langue française et langues de France, DRAC Occitanie,

Mme Mélodie CHIBATTE, Chef de service Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, en visio-conférence,

M. Célia DESCLAUX, Chargée de mission Langues et Cultures Régionales, Région Nouvelle-Aquitaine,

M. Thierry DOUSSINE, Inspecteur pédagogique régional du Rectorat de l'académie de Toulouse,

M. Gautier LAGALAYE, Directeur du Groupement,

Mme Florence MALARDIER, Gestionnaire administrative et financière du Groupement,

M. Luc TRIAS, Responsable d'unité Arts plastiques et visuels et Langues et cultures régionales, Région Nouvelle-Aquitaine,

Mme Océane ZERDAB, Chargée d'études et de développement du Groupement.

Pouvoirs reçus de :

Mme Claire FITA, Vice-Présidente Culture pour tous, patrimoine et langues régionales, Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, a donné son pouvoir à M. Benjamin ASSIÉ,

M. Karim BENMILOUD, Recteur de l'académie de Toulouse, a donné son pouvoir à M. Jean-Luc ARMAND ;

M. le Président constate que le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut se tenir et délibérer valablement.

Délibération CA250625.01 Adoption du PV du Conseil d'Administration n°41 du 12 mars 2025 ;

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Délibération CA250625.02 Information sur les marchés publics passés dans le cadre de la délégation donnée au Directeur en vertu de la décision n°AG180411.05 ;

M. Le Président propose au directeur d'amener quelques détails sur les marchés présentés.

M. Le Directeur détaille en particulier 3 marchés :

- celui du prestataire « Zookeeper » qui vient en soutien de la mise en œuvre du plan de communication,

- celui de « Carto expert » qui propose une formation pour consolider les bases du poste en charge des observatoires,
- et celui de « Datack » pour une assistance sur la stratégie de communication d'influence.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Délibération CA250625.03 Attribution des subventions aux opérateurs interrégionaux 2025 (2ème volet) ;

M. Le Président rappelle que la précédente délibération statuait sur une contribution à 100% de la part de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'Etat selon la répartition jointe. En revanche, la Région Occitanie avait demandé de participer en deux temps et sur cette première contribution à hauteur de 80 % du montant en année N-1. Un complément est ainsi proposé sur ce deuxième volet pour certains opérateurs interrégionaux. Au global, par rapport à 2024, il est constaté une baisse de 5% de la Région Occitanie sur les opérateurs « Lo Congrès », « Conta'm » et « Aprene ».

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Délibération CA250625.04 ENSENHAR Professeur : Adoption de la liste des candidats retenus et modalités de mise en œuvre 2025-2026 ;

M. Le Président propose d'adopter la liste des bénéficiaires sur le dispositif d'Ensenhar professeur pour l'année 2025-2026 ainsi que la convention type et les modalités de prise en charge des frais de déplacement.

M. Le Directeur rentre dans le détail des offres retenues, de l'offre infructueuse et donne l'explication de la répartition territoriale de ce dispositif.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Délibération CA250625.05 Adoption de la liste des bénéficiaires du dispositif Ensenhar Etudiant 2024-2025 – 2ème volet ;

M. Le Président rappelle la précédente délibération votée le 27 novembre 2024 concernant l'attribution d'aides pour le dispositif Ensenhar Etudiant 2024-2025. Un second volet est proposé au profit de deux bénéficiaires sur la Région Nouvelle-Aquitaine.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité

Délibération CA250625.06 Adoption d'une dérogation pour la bourse BE24021NAq du dispositif Ensenhar Etudiant 2024 ;

M. Le Président rappelle les échanges concernant le dossier BE24021NAq relatif au dispositif Ensenhar Etudiant. Suite à la demande et au justificatif fourni par l'étudiant, une dérogation exceptionnelle est proposée pour un report d'un an.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Délibération CA250625.07 Adoption de l'actualisation de la liste des bénéficiaires du dispositif Ensenhar Etudiant 2024-2025 à la suite d'un abandon (BE24024OC) ;

M. Le Président poursuit sur le dispositif Ensenhar Etudiant avec la mise à jour de la précédente liste votée en Conseil d'administration le 27 novembre 2024. Est pris acte de l'abandon du candidat.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Délibération CA250625.08 Adoption des modalités de suspension relatives aux dispositifs Ensenhar-étudiant et Diplôme de Compétences en Langue ;

Le débat s'ouvre sur la poursuite ou la suspension des deux dispositifs.

La participation aux frais d'inscription au « Diplôme de compétence en langue » est suspendue à compter de 2026.

Le dispositif « Ensenhar Etudiant » est suspendu pour les nouveaux demandeurs mais se poursuivra un an encore pour ceux ayant déjà entamé leur parcours et ayant été bénéficiaire en 2024-2025.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.



Délibération CA251001.02 : Information sur les marchés publics passés dans le cadre de la délégation donnée au Directeur en vertu de la décision n°AG180411.05

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la délégation attribuée au Directeur du Groupement pour la réalisation des achats de services et de matériel n'excédant pas 70 000 € (TTC), il vous est proposé de prendre acte, en vertu de la décision n°AG180411.05, du compte rendu de l'exercice de cette compétence.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : L'Assemblée générale prend acte de l'exercice de la compétence du Directeur du Groupement pour les opérations telles que résumées en annexe.



Jean-Luc Armand

Président du Conseil d'administration du Groupement

									
Res p.	N° Marché	Intitulé	Titulaire	Montant total TTC	Etat	Lancement consultation	Date limite consultation	Durée (en mois)	Date de fin ou date limite de reconduction des marchés
2025	M25.19	Rattachement des noms de domaine de l'Office en Français anciennement hébergés chez WIX	OVH	34,07 €	Clos	30/06/2025	24/07/2025	12	31/03/2026
2025	M25.20	Adhésion membre associé et abonnement 2025	APLV	78,00 €	Clos	31/05/2025	25/06/2025	1	31/12/2025
2025	M25.21	Travaux dans le bureau de l'OPLO de Pau	La Ciutat	94,38 €	Clos	05/09/2025	05/09/2025	1	30/09/2025
2025	M25.22	Renouvellement de la licence pour l'année 2025	ADOBE	1 007,71 €	En cours	23/09/2025	10/10/2025	12	16/10/2026
2025	M25.23	Intervention sur une journée de sensibilisation à la CAPB	Lo Congrès	350,00 €	En cours	22/09/2025	18/11/2025	1	18/11/2025
2025	M25.24	Approvisionnement de collations pour les diverses réunions en présentiel au bureau de l'Office	Carrefour City	11,41 €	En cours	22/09/2025	22/09/2025	1	30/11/2025

Délibération CA251001.03 – Adoption de la méthodologie de déclinaison académique de la convention-cadre Etat-Régions 2025-2030 pour le développement de la transmission et de l'usage social de l'occitan – langue d'oc

Mesdames, Messieurs,

Le 21 mai 2021, la loi relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion est promulguée. En l'absence d'autres textes, son application s'effectue par voie de convention entre l'Etat et les Régions concernées.

A la fin du mois d'août 2025, la convention-cadre pour le développement de la transmission et de l'usage social de l'occitan corédigée par les membres de l'Office public de la langue occitane était achevée. Elle est désormais soumise au vote des assemblées régionales pour pouvoir ensuite être signée par les parties.

Cette convention-cadre prend en compte l'évolution majeure du cadre législatif précité, fixe les orientations communes à l'ensemble des académies et précise les attendus du travail à mener au niveau académique.

Le ministère de l'Éducation nationale a informé l'Office avoir transmis la convention-cadre aux cinq rectorats concernés à ce jour afin que le travail de déclinaison académique puisse être engagé et finalisé au cours de l'année scolaire 2025-2026.

Un des enjeux principaux de ce travail sera d'explorer à l'échelle départementale l'ensemble des hypothèses de développement de l'enseignement de l'occitan, premier comme second degrés et toutes modalités confondues, dans l'espace et dans le temps pour la période 2025-2030.

Dans le cadre de ses missions d'ingénierie et de développement, l'Office occitan propose une méthode de travail et des outils afin d'accompagner les différentes parties prenantes dans ce travail voulu au plus près des réalités de terrain.

La méthode proposée traite des enjeux suivants.

Enjeu n°1 : informer sur la convention-cadre

Afin d'engager la démarche et que les partenaires soient pleinement informés des orientations de la convention-cadre, Etat et Régions proposent des webinaires d'information à l'échelle de chaque académie. Chaque webinaire est préparé conjointement avec l'Inspecteur régional concerné ainsi qu'avec les services de la Région. Il permettra d'informer également de la méthode choisie sur le territoire pour mener le travail de déclinaison. Ce webinaire est ouvert à l'ensemble des représentants des collectivités territoriales qui envisagent de s'engager dans les futures conventions académiques, dont notamment les Conseils départementaux et Métropoles.

Enjeu n°2 : une méthode pour mener le travail département par département

Par souci d'efficacité et de concertation, l'Office propose que le travail soit mené en trois temps :

- Temps de préparation technique impliquant d'une part la DSDEN et, d'autre part, la Région, le Département, la Métropole le cas échéant. Ce temps a pour but de concevoir plusieurs scénarios

techniques d'hypothèses de développement de l'occitan dans le département pour les cinq années de la convention, en partant de l'existant et des potentiels de terrain.

- Temps de concertation des acteurs départementaux et régionaux régulièrement invités aux groupes de travail ainsi que les opérateurs interrégionaux le cas échéant : CREO, Calandreta, Òc-Bi, Cirdoc, Cap'Òc, Congrès, Aprene, FCPE, INSPE, syndicats... Ce temps a pour but de confronter les scénarios aux différentes expertises et organes de représentation.
- Temps de décision politique impliquant les signataires de la déclinaison académique. Alimentés par les deux premiers temps, les futurs signataires s'accordent sur les hypothèses de développement sur leur territoire sur la durée de la convention.

Le temps 1 est provoqué et animé par le rectorat d'une part, par la Région d'autre part. L'Office occitan se tient à disposition pour tout accompagnement.

Le temps 2 s'opère au format des groupes départementaux préexistants en prévoyant une séquence dédiée.

L'animation du dernier temps est confiée à l'Office public.

Enjeu n°3 : des outils pour formuler des hypothèses de développement

L'Office occitan a développé plusieurs outils permettant d'alimenter les échanges et de formuler *in fine* des hypothèses de développement. Ces outils, de prospective et de représentation spatiale, sont décrits en annexe.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : La méthode de travail pour les déclinaisons académiques de la convention-cadre Etat-Régions 2025-2030 est adoptée par chacun des membres. Elle est portée à connaissance de chacune des cinq académies aujourd'hui concernées, des Collectivités territoriales souhaitant s'impliquer ainsi que de tout partenaire œuvrant pour le développement de la transmission et de l'usage social de l'occitan.



Jean-Luc Armand

Président du conseil d'administration

Outil n°1 : Tableau d'établissements pouvant accueillir une modalité d'enseignement de l'occitan.

La convention identifie trois grandes modalités d'enseignement de l'occitan dans les écoles : l'enseignement bilingue, l'enseignement renforcé et l'enseignement de langue (30 min à 1h30 par semaine). L'évolution législative ne spécifie pas la modalité d'enseignement privilégiée pour la généralisation de l'offre. Cependant, la convention-cadre s'appuie notamment sur la circulaire du 16 décembre 2021 pour rappeler l'importance de l'enseignement bilingue pour la protection la promotion des langues régionales.

La démarche part de :

- chaque établissement scolaire du département, sa localisation géographique, sa taille, la présence ou non d'une modalité de l'occitan. Potentiellement, chacun de ces établissements peut contribuer au développement de la transmission de l'occitan et à son usage ;
- l'expérience du développement de l'offre d'enseignement en occitan dans le 1er degré, notamment de sa modalité bilingue à parité horaire. Il est admis qu'un établissement du premier degré public doit avoir une taille minimale (5 classes) pour pouvoir accueillir un cursus bilingue à parité horaire. A défaut, le développement d'un enseignement renforcé est à privilégier. Les modalités extensives peuvent appuyer la construction de parcours et concourir à la promotion de la langue et de la culture ;
- l'expérience du développement de l'offre d'enseignement en occitan dans le 2nd degré vue comme le développement des continuités dans le second degré.

A partir de ces éléments, l'Office a listé les établissements scolaires du 1er degré et identifié des potentiels de développement dans chaque département. Cette liste est une base de travail mis à disposition des partenaires pour les deux premiers temps de travail.

Outil n°2 : Prospective de développement des enseignements d'occitan dans le département

Un des obstacles au développement de l'enseignement occitan identifiés lors du bilan des conventions passées est la formation des enseignants à la langue et à la didactique de et en langue. Afin d'anticiper ces besoins, l'Office a créé un outil de prospective permettant de projeter les besoins de formation et de recrutement à l'horizon 2050.

Cet outil fonctionne également sur la durée de la convention-cadre. Dans un souci de rationalisation théorique des ressources formées, l'outil considère que :

- dans un cursus bilingue, il est nécessaire d'avoir un enseignant formé par cycle. A partir de la décision d'ouvrir un cursus bilingue, au fur et à mesure de la montée des cohortes, l'outil calcule les besoins de formation au cours du temps ;
- pour développer l'enseignement renforcé, un enseignant formé pourrait théoriquement intervenir dans deux établissements ;
- pour développer l'enseignement de langue (30 min à 1h30 par semaine), un enseignant formé pourrait théoriquement intervenir dans quatre établissements.

L'outil de prospective permet d'effectuer plusieurs projections théoriques du nombre d'enseignants à former dans chaque département pour chaque hypothèse de développement. Il calcule année après année le nombre d'enseignants à former ou à recruter dans le département.

Concernant les modalités d'enseignement renforcé et de langue, l'outil peut s'adapter aux contraintes et aux pratiques du département, en modifiant les paramètres pour coller aux réalités de terrain.

L'outil de prospective permet ainsi de bâtir conjointement les hypothèses de formation et les hypothèses de développement.

Outil n°3 : Cartographie des établissements et des potentialités de développement

Les établissements identifiés dans l'outil n°1, ainsi que l'offre existante du second degré, sont projetés sur des cartes dites « d'état des lieux ». Le même outil permettra de produire plusieurs projections spatialisées des hypothèses de développement explorées. Ces cartes peuvent être enrichies par un ensemble d'informations comme :

- l'offre dans le supérieur ;
- des localités avec une volonté politique identifiée de développement de l'occitan ;
- un tissu associatif dynamique.

Elles ont l'avantage de :

- permettre de visualiser le développement des continuités ;
- aider à la décision politique ;
- communiquer des objectifs partagés à l'ensemble des partenaires.

Délibération CA251001.04 – Création d'une conférence permanente interrégionale pour contribution à la mise en œuvre du projet « DoC »

Mesdames, Messieurs,

Considérant le projet global « DoC » porté par l'Office public de la langue occitane (cf. délibération AG250312.02) ;

Considérant le rôle confié à l'Office de développer et d'animer un programme d'actions interrégionales impliquant notamment les acteurs interrégionaux ; structures publiques ou dont le fonctionnement courant est financé via l'Office ;

Considérant que toute autre volonté d'adhésion à la démarche d'élaboration dudit programme commun pourra être étudiée ;

Considérant qu'en fonction du programme d'actions interrégionales alors précisé, chaque acteur interrégional pourra, selon sa volonté propre, revoir ou non ses périmètres ou modalités d'intervention ;

Considérant l'opportunité particulière d'un rapprochement des activités de l'Office occitan et du CIRDOC-Institut occitan de cultura permettant de fonder progressivement une « maîtrise d'ouvrage publique interrégionale » performante et de mieux mailler le territoire ;

Rappelant, au vu de l'étendue de l'espace à investir, la nécessité d'une approche territorialisée de l'action publique interrégionale fondée sur une géographie prioritaire ;

Rappelant les priorités des maîtres d'ouvrages publics réunis au sein du Groupement ainsi qu'au sein de l'EPCC Cirdoc-institut occitan de cultura en matière de publics prioritaires ;

Quatre principales orientations sont proposées pour cadrer l'évolution du programme interrégional de coopération et, potentiellement, les futures conventions partenariales 2026-2028 entre l'Office occitan et chacun des coopérateurs interrégionaux :

1. Bâtir un cadre particulier de coopération entre l'Office occitan et le Cirdoc-Institut occitan de cultura, dans une logique d'émergence progressive d'une « maîtrise d'ouvrage publique interrégionale » ;
2. Participer de la stratégie commune d'action interrégionale publique prédéfinie dans le projet « DoC » et s'engager à faire évoluer progressivement rôles, actions ou productions en fonction ;
3. Révéler avec récurrence les besoins des publics et usagers prioritaires pour favoriser des actions et productions en réponse ;
4. Cadrer les rapports de réciprocité entre l'Office occitan et chaque coopérateur interrégional, en questionnant pour chaque situation les outils de partenariat mobilisés jusqu'alors.

Le programme de coopération interrégional, esquissé dans le projet d'établissement « DoC », sera amplifié par la convergence et la complémentarité des actions conduites par chacun des coopérateurs réunis dans une « Conférence permanente interrégionale ».

Les travaux de cette Conférence pourront être menés dans le cadre de cinq Commissions distinctes :

- Transmission scolaire ;
- Transmission universitaire et professionnelle ;
- Développement numérique ;
- Socialisation et partenariats avec les autres Collectivités territoriales ;
- Communication et médiation linguistique.

Un « Comité des financeurs », associant les membres de l'Office occitan et ceux du CIRDOC-Institut occitan de cultura, voire toute autre Collectivité impliquée financièrement auprès des coopérateurs interrégionaux, sera installé pour validation et suivi du programme.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UN : Une Conférence permanente interrégionale, dont la composition est décrite dans la présente, est créée pour bâtir puis conduire un programme d'actions répondant aux orientations du projet global « DoC » ;

ARTICLE DEUX : Un Comité des financeurs, dont la composition est décrite dans la présente, est créé pour la validation et le suivi de ce programme d'actions interrégionales.



Jean-Luc Armand
Président du conseil d'administration

Délibération CA251001.05 – Adoption de la méthodologie d'élaboration d'un plan occitan pour l'enseignement supérieur, la recherche et la formation professionnelle

Mesdames, Messieurs,

Le développement de l'occitan fait face à une double crise inédite dans les champs de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle : une crise d'offre de formations d'un côté et d'attractivité de l'autre.

Deux universités seulement proposent un parcours Licence-Master-Doctorat : l'Université Paul Valéry à Montpellier et l'Université Toulouse Jean Jaurès. A Montpellier les effectifs de licence sont aujourd'hui très faibles, menaçant la pérennité de ce parcours. Ceux de Toulouse restent stables mais la qualité des profils venant de Parcours Sup ne serait pas toujours à la hauteur des attentes de l'équipe pédagogique qui fait face à des abandons trop fréquents en cours de licence. En Nouvelle-Aquitaine, il n'existe plus de licence d'occitan, seulement des cours optionnels en licence de lettres à l'Université Bordeaux-Montaigne et en licence mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales à l'Université de Pau Pays de l'Adour. La pérennité de ces enseignements est également fragile et le nombre d'heures dédiées recule depuis plusieurs années. A terme, le renouvellement des postes d'enseignants-chercheurs en occitan est par conséquent menacé.

Selon les enseignants-chercheurs consultés, les fragilités sont structurelles et les hypothèses d'explication seraient multiples et doivent être analysées : effet des réformes du lycée et de Parcours Sup ? Perspectives de débouchés peu lisibles hors enseignement ? Baisse du nombre de postes aux concours du CAPES ? Baisse de l'attractivité du métier d'enseignant ?

Ces effets combinés mettent en péril le vivier de futurs enseignants en occitan mais également :

- La possibilité de former des professionnels pour des secteurs ayant des besoins ou révélant des potentiels (médias, création culturelle, tourisme, développement local, ...) ;
- La recherche, notamment appliquée, permettant de mieux connaître notre sujet et ainsi de définir des politiques linguistiques plus efficaces.

Par ailleurs, le champ de la formation professionnelle est lié à celui de l'enseignement supérieur. Tout d'abord, il est nécessaire de développer une offre de formation continue pour ces métiers qui nécessitent les compétences en langue ou culture occitanes, notamment ceux de la fonction publique territoriale, pour lesquels les formations initiales existantes n'incluent pas de développement de compétences linguistiques et culturels en occitan. Par ailleurs les acteurs occitans de la formation professionnelle font aussi face à des difficultés régulières, voire structurelles, et doivent renouveler leurs offres de formation afin de trouver de nouveaux publics et de s'adapter aux contraintes de l'espace occitan. Enfin, les universités sont de plus en plus incitées à se positionner sur les marchés de formation professionnelle.

Pour traiter cette situation, l'Office souhaite concevoir un plan d'actions et d'investissement dédié à ces politiques publiques fondamentales à la poursuite de son objectif : le développement de locuteurs actifs. Pour ce faire, il entend solliciter l'expertise d'un ensemble d'acteurs identifiés en annexe et se positionner en tant qu'animateur et pourvoyeur d'ingénierie de projet pour la coordination du « Plan ». Ces acteurs

constitueront, en lien avec les membres de la Conférence permanente interrégionale, une commission ayant pour ambition de proposer des solutions à cette crise et engager des coopérations fructueuses, des mutualisations ainsi que des actions coordonnées.

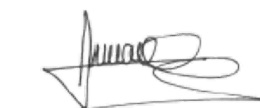
Cette commission aurait pour vocation de se réunir au moins trois fois d'ici le printemps 2026 afin d'élaborer les grands axes de développement et de s'accorder sur une série d'actions concrètes pouvant être déployées à court terme. Notons que certaines d'entre elles pourraient nourrir les déclinaisons académiques de la convention-cadre pour la transmission et l'usage social de l'occitan en cours d'élaboration. En parallèle, l'Office se charge de formaliser le document cadre du plan pluriannuel.

L'année 2026 serait aussi dévolue au sein de l'Office, en lien avec tout partenaire impliqué, à la recherche de financements et autres solutions pour mettre en œuvre les actions alors imaginées.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UN : Le lancement de l'élaboration d'un plan d'urgence de développement de l'occitan dans l'enseignement supérieur, la recherche et la formation professionnelle ;

ARTICLE DEUX : La mobilisation des entités suivantes mentionnées dans l'annexe pour co-élaborer les axes du plan et proposer les actions qui en découleraient.



Jean-Luc Armand

Président du conseil d'administration

Annexe à la délibération n°CA251001.05 – Liste des entités conviées à participer à l'élaboration du « Plan »

Etablissements d'enseignement supérieur publics :

- Université Bordeaux-Montaigne ;
- Université Paul Valéry Montpellier ;
- Université Toulouse Jean Jaurès ;
- Université Pau-Pays de l'Adour ;
- les INSPEs du périmètre.

Organismes qualifiés (ou s'ouvrant à cette perspective) de la formation professionnelle :

- Centre de formation professionnelle en occitan de Nouvelle-Aquitaine ;
- Centre de formation professionnelle en occitan d'Occitanie ;
- Collègi d'Occitania ;
- Institut d'études occitanes de Dordogne, « Novelum » ;
- Institut d'études occitanes de Haute-Garonne ;
- Institut d'études occitanes du Limousin ;
- Parlem.

Les membres de la conférence permanente interrégionale peuvent également faire connaître leur souhait d'y participer et d'y contribuer (liste des membres au 29/09/2025) :

- APRENE ;
- CANOPE – CAP'OC ;
- CIRDOC – Institut occitan de cultura ;
- Confédération Calandreta ;
- Congrès permanent de la lenga occitana ;
- CONTA'M ;
- DIARI ;
- OC-BI ;
- OC-PROD.

Délibération CA251001.06 - Modification de la liste des bénéficiaires du dispositif ENSENHAR Professeur 2025-2026

Vu les évolutions intervenues depuis la délibération CA250625.04 et considérant l'accord des rectorats concernés ;

Pour cette année scolaire 2025-2026, il est proposé de modifier la liste des bénéficiaires telle que figurant en annexe et d'ainsi accorder la prise en charge financière relative aux prestations de formation linguistique à :

- 3 enseignants de l'académie de Bordeaux ;
- 3 enseignants de l'académie de Montpellier ;
- 7 enseignants de l'académie de Toulouse ;
- 1 enseignant de l'académie de Toulouse en disponibilité dans l'académie de Bordeaux ;
- 1 enseignant de l'académie de Versailles en disponibilité dans l'académie de Bordeaux.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UN : conformément aux décisions n°AG170716.03, n° AG191015.06 et n°AG240306.09 relatives au dispositif d'aides ENSENHAR à destination des professeurs, l'inscription en formation est accordée aux bénéficiaires figurant dans les tableaux joints en Annexe 1. Le budget prévisionnel en annexe 2 est actualisé en conséquence.



Jean-Luc ARMAND

Président du Conseil d'administration du
Groupement

Annexe 1 à la délibération CA251001.06 - Liste des professeurs bénéficiaires

Académie de Bordeaux :

Id	NOM	Prénom	Ville	Degré	Lieu de formation
EP2025BDX01	BIZEUL	Laetitia	33250 Cissac-Médoc	PLC Lettres Modernes	Bordeaux
EP2025BDX02	CAUP	Virginie	40140 Soustons	PE	Dax
EP2025BDX04	MAUGET	Philippe	33240 Lugon-et-l'Île-du-Carnay	PE	Bordeaux
EP2025BDX05	NARP	Corinne	40990 Saint Paul les Dax	PE	Dax
EP2025BDX06	BEYRIE	Laura	64170 Labastide-Cezeracq	PE	Dax

Académie de Toulouse :

Id	NOM	Prénom	Ville	Degré	Lieu de formation
EP2025TLS01	DESSACS	Romane	32600 L'isle-Jourdain	PE	Toulouse
EP2025TLS02	CHEVRIER	Jennifer	32200 Gimont	PE	Toulouse
EP2025TLS03	GIRALDEZ	Sébastien	81120 Fauch	PLC Espagnol	Toulouse
EP2025TLS04	HERVE	Emmanuelle	82000 Montauban	Agrégée Sciences Physiques	Toulouse
EP2025TLS05	LHUILLERY	Sandrine	32000 Auch	PE	Toulouse
EP2025TLS06	ROND	Julien	31700 Blagnac	PE	Toulouse
EP2025TLS07	STRAMARE	Capucine	12440 La Salvetat-Peyralès	PE	Toulouse

Académie de Montpellier :

Id	NOM	Prénom	Ville	Degré	Lieu de formation
EP2025MTP01	BONNET	Tristan	34730 Prades Le Lez	PLC Mathématiques	Montpellier
EP2025MTP02	GERARD-VINCENT	Manon	30900 Nîmes	Agrégé Biochimie	Montpellier
EP2025MTP04	VIE	Alexia	34700 Usclas-du-bosc	PE	Montpellier

	Région Nouvelle-Aquitaine 5 bénéficiaires	Région Occitanie 10 bénéficiaires
Formation linguistique (notifié)	95 720 €	60 277 €
Gratification des tuteurs (prévisionnel)	1 250 €	2 500 €
Stages didactiques (prévisionnel)	3 000 €	6 000 €
Total	99 970 €	68 777 €

Délibération CA251001.07 – Adoption de la proposition de budget modificatif 2025 n°1

Mesdames, Messieurs,

En vertu de l'article 11.2 de la convention constitutive de l'Office public de la langue occitane, le Conseil d'administration délibère notamment sur ce qui a trait au budget.

Par délibération AG250312.07 du 12 mars 2025, l'Assemblée générale du Groupement a voté le budget initial 2025 à hauteur de 1 213 550 €.

Il s'agit de tenir compte des mouvements opérés depuis et de l'atterrissage prévisionnel 2025, en recettes :

- 20 000€ de contribution complémentaire du ministère de la Culture dans le cadre du plan de communication « sur la langue » ;
- 1 500€ de participations prévisionnelles du Congrès permanent de la langue occitane (500€) et du Cirdoc-Institut occitan de cultura (1000€) à la démarche « prêts pour l'oc, près de chez vous » financés dans le cadre du plan de communication de l'Office public ;
- 1 500€ de la Communauté Pays basque pour l'organisation d'une journée de sensibilisation auprès de ses agents.

En dépenses :

- 31 000 € environ de charges inférieures au budget prévisionnel relatives aux achats de fourniture (chapitre 60), au dispositif Ensenhar professeur (chapitre 62) et aux rémunérations du personnel du Groupement (chapitres 63 et 64) ;
- 54 000 € environ de produits supérieurs au budget prévisionnel relatifs aux achats de sous-traitance (chapitre 61), aux frais d'honoraires et de missions (chapitre 62) et aux subventions interrégionales et aides individuelles (chapitre 65).

Il en résulte en numéraire :

- Un total de dépenses prévisionnelles de 1 236 550 € ;
- Un total de recettes prévisionnelles de 1 236 550 €.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : La décision budgétaire modificative n°1 relative à l'exercice 2025 du Groupement, telle que détaillée en annexe, est approuvée et sera soumise à l'Assemblée générale du Groupement.



Jean-Luc Armand

Président du conseil d'administration

Annexe à la délibération n°CA251001.07 – Adoption de la proposition de budget modificatif 2025 n°1

SYNTHESE

Budget voté

DMB n°1

DMB-BUDG

DEPENSES

Achats fournitures (60)	1 001 €	300 €	-	701 €
Achats sous-traitance (61)	12 548 €	14 019 €		1 471 €
Location Ciutat (62>61)	4 580 €	4 580 €		0 €
Honoraires, missions... (62)	90 670 €	105 587 €		14 917 €
Ensenhar professeur (62)	186 136 €	160 569 €	-	25 567 €
Taxe sur les salaires (63)	15 564 €	14 654 €	-	910 €
Charges de personnel (64)	305 167 €	301 240 €	-	3 927 €
Subventions interrégionales (65)	591 750 €	614 600 €		22 850 €
Aides individuelles (65)	2 860 €	17 726 €		14 866 €
Dotation aux amortissements	3 275 €	3 275 €		- €
TOTAL	1 213 551 €	1 236 550 €		23 000 €

RECETTES

ETAT EDUCATION (=contribution 2024 PM)	81 000 €	81 000 €	-	€
ETAT CULTURE (=contribution 2024 PM)	50 000 €	70 000 €		20 000 €
REGION NOUVELLE-AQUITAINE (+4% contribution 2024)	580 000 €	580 000 €	-	€
REGION OCCITANIE (-5% contribution 2024)	502 550 €	502 550 €	-	€
AUTRES	- €	3 000 €		3 000 €
TOTAL	1 213 550 €	1 236 550 €		23 000 €

MUTUALISATION

Mutualisation moyens humains (DGESCO)	125 667 €	125 667 €	-	0 €
Mutualisation moyens matériels (Régions)	23 135 €	23 135 €	-	€
TOTAL	148 802 €	148 802 €	-	0 €

TOTAL NUMERAIRE+MUTUALISE

1 362 353 €

1 385 352 €

22 999 €

SYNTHESE CROISEE

DEPENSES / RECETTES (DONT MUTUALISATION)

		ETAT		AUTRES		RNA		ROCC	
Charges de personnel et autres charges (numéraire)	439 075 €	116 000 €	26%	3 000 €	1%	160 038 €	36%	160 038 €	36%
Location la Ciutat	4 580 €	- €	0%	- €	0%	4 580 €	100%	- €	0%
Mises à disposition	148 802 €	125 667 €	84%	- €	0%	11 627 €	8%	11 508 €	8%
Sous-total	592 457 €	241 667 €	41%	3 000 €	1%	176 245 €	30%	171 546 €	29%
Ensenhar professeur (formation)	155 997 €	- €	0%	- €	0%	95 720 €	61%	60 277 €	39%
Ensenhar professeur (locations)	4 572 €	- €	0%	- €	0%	1 953 €	43%	2 619 €	57%
Aides individuelles (EnsPr frais, Bourses EnsEtud, DCL)	17 726 €	- €	0%	- €	0%	12 210 €	69%	5 516 €	31%
Subventions	614 600 €	35 000 €	6%	- €	0%	305 500 €	50%	274 100 €	45%
Sous-total	792 895 €	35 000 €	4%	- €	0%	415 383 €	52%	342 512 €	43%
TOTAL	1 385 352 €	276 667 €	20%	3 000 €	0%	591 627 €	43%	514 058 €	37%
CONTRIBUTIONS TOTALES NUMERAIRES SOLLICITEES 2025	1 236 550 €	151 000 €	12%	3 000 €	0%	580 000 €	47%	502 550 €	41%

CHARGES DE PERSONNEL

BUDGET VOTE		DMB N°1	
TOTAL	430 833 €	TOTAL	426 907 €
DONT MAD REMBOURSEMENT	125 667 €	DONT MAD REMBOURSEMENT	125 667 €
TOTAL NUMERAIRE	305 167 €	TOTAL NUMERAIRE	301 240 €
TAXE SUR LES SALAIRES		TAXE SUR LES SALAIRES	
15 564 €		14 654 €	

AUTRES CHARGES

	Budget voté	DMB N°1
60_Achats_Fournitures		
Divers petit matériel	1 001 €	300 €
TOTAL	1 001 €	300 €
61_Achats_Sous-traitance		
Supports informatiques	11 292 €	13 252 €
Location Ciutat (RNA)	4 580 €	4 580 €
Adhésion APLV	0 €	78 €
Location et assurances locaux	1 256 €	689 €
TOTAL	17 128 €	18 599 €
62_Missions_honoraires_frais		
Presta RH	5 785 €	5 775 €
Presta informatique	14 098 €	9 689 €
Formation	2 471 €	2 346 €
Presta communication	35 000 €	52 820 €
Frais divers (BOAMP, Brevo..)	0 €	1 079 €
Frais de réception	500 €	1 139 €
Téléphonie	6 493 €	6 685 €
Partenariats	8 000 €	1 054 €
Frais de mission	18 323 €	25 000 €
TOTAL	90 670 €	105 587 €

DISPOSITIFS PROPRES / INTERVENTIONS "A LA CARTE"

	Budget 2025			DMB N°1		
62_Missions_honoraires_frais	TOT	RNA	ROCC	TOT	RNA	ROCC
Ensenhar professor	186 136 €	108 648 €	77 488 €	155 997 €	95 720 €	60 277 €
Location Ciutat > cf. chapitre 61	4 580 €	4 580 €	0 €			
Locations stages didactiques (EP)	0 €			4 572 €	1 953 €	2 619 €
TOTAL	190 716 €	113 228 €	77 488 €	160 569 €	97 673 €	62 896 €
65_Aides_individuelles	TOT	RNA	ROCC	TOT	RNA	ROCC
Ensenhar étudiant	0 €	0 €	0 €	10 000 €	10 000 €	0 €
DCL	1 360 €	160 €	1 200 €	2 600 €	480 €	2 120 €
Frais stages didactiques				1 376 €	480 €	896 €
Tuteurs Ensenhar	1 500 €	1 500 €	0 €	3 750 €	1 250 €	2 500 €
TOTAL	2 860 €	1 660 €	1 200 €	17 726 €	12 210 €	5 516 €

PROGRAMME DE COOPERATION INTERREGIONALE (A LA CARTE)

BUDGET VOTE 2025					DMB N°1				
	TOTAL	ETAT	RNA	ROCC		TOTAL	ETAT	RNA	ROCC
Congrès	167 700 €	15 000 €	71 000 €	81 700 €	Congrès	167 700 €	15 000 €	71 000 €	81 700 €
Oc-prod / Octele	94 150 €		40 000 €	54 150 €	Oc-prod / Octele	97 000 €		40 000 €	57 000 €
Conta'm	147 500 €	9 000 €	91 000 €	47 500 €	Conta'm	147 500 €	9 000 €	91 000 €	47 500 €
Oc-bi	130 000 €		80 000 €	50 000 €	Oc-bi	130 000 €		80 000 €	50 000 €
Canopé – Cap'Oc	30 000 €		15 000 €	15 000 €	Canopé – Cap'Oc	30 000 €		15 000 €	15 000 €
APRENE	15 400 €		4 000 €	11 400 €	APRENE	15 400 €		4 000 €	11 400 €
IEO National	0 €		0 €	0 €	IEO OPM Calendari	7 000 €	2 000 €	2 500 €	2 500 €
IEO OPM (Calendari)	7 000 €	2 000 €	2 500 €	2 500 €	IEO OPM Diari	20 000 €	9 000 €	2 000 €	9 000 €
TOTAL	591 750 €	26 000 €	303 500 €	262 250 €	TOTAL	614 600 €	35 000 €	305 500 €	274 100 €

Délibération CA251001.08 – Programme de coopération interrégional 2025 : soutien au fonctionnement des opérateurs interrégionaux partenaires – 3^{ème} volet

Mesdames, Messieurs,

L'Office public de la langue occitane initie et anime un programme de coopération interrégional visant la mobilisation des opérateurs interrégionaux qui souhaiteront en être partenaires. Dans ce cadre, il peut, conformément à la délibération n°AG240306.07, soutenir le fonctionnement desdits opérateurs par l'octroi de subventions.

Les moyens mobilisables sont ceux fléchés par les trois membres du Groupement dans le cadre de la ligne budgétaire « programme de coopération interrégionale » précisée dans la délibération N°AG250312.07 et modifiée dans la délibération N°CA251001.07 :

DMB N°1				
	TOTAL	ETAT	RNA	ROCC
TOTAL	614 600 €	35 000 €	305 500 €	274 100 €

Un premier volet d'aides à des opérateurs interrégionaux a été voté par délibération AG250312.08.

Un deuxième volet d'aides à des opérateurs interrégionaux a été voté par délibération AG250625.03.

Il est proposé d'adopter un troisième volet d'aides dont le détail figure ci-dessous :

VOLETS D'ATTRIBUTION 2025				
Opérateurs	TOTAL	1 ^{er} VOLET ETAT	1 ^{er} VOLET RNA	1 ^{er} et 2 ^e VOLET ROCC
Congrès	167 700 €	15 000 €	71 000 €	81 700 €
Oc-Prod / Octele	97 000 €		40 000 €	57 000 €
Conta'm	147 500 €	9 000 €	91 000 €	47 500 €
Oc-bi	130 000 €		80 000 €	50 000 €
Canopé-Cap'Oc	30 000 €		15 000 €	15 000 €
APRENE	15 400 €		4 000 €	11 400 €
IEO OPM (Calendari)	7 000 €	2 000 €	2 500 €	2 500 €
		3 ^{ème} VOLET ETAT	3 ^{ème} VOLET RNA	3 ^{ème} VOLET ROCC
IEO OPM (Lo Diari)	20 000 €	9 000 €	2 000 €	9 000 €
TOTAL	614 600 €	35 000 €	305 500 €	274 100 €

Soit un montant total de 20 000 € en 2025 pour ce troisième volet d'attributions.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : des aides d'un montant total de 20 000 € sont attribuées sous forme de subventions aux bénéficiaires tel que figurant dans la présente.



Jean-Luc Armand

Président du Conseil d'administration du Groupement

Délibération CA251001.09 - Adoption de la liste pour l'attribution d'aides individuelles « passage du diplôme de compétences en langue 2025 ».

Par sa décision n°AG180411.08, l'Assemblée générale du Groupement adoptait un dispositif de soutien au passage du Diplôme de compétence en langue (DCL) :

« Le Groupement participe dès la session 2018 aux coûts d'inscription au DCL occitan pour les candidats résidant en Nouvelle-Aquitaine ou en Occitanie et dont la motivation à se présenter au diplôme est d'ordre professionnel, afin de rendre cet outil de certification plus attractif. Le coût d'inscription pour ces candidats étant abaissé à 20 € en place de 100 €. »

Pour la session de l'année 2025, le budget correspondant modifié (cf. délibération CA251001.07) est de 2 600 € (répartis entre la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée pour 2 120 € et la Région Nouvelle-Aquitaine pour 480 €).

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UN : Pour la session 2025 du DCL occitan, une participation d'un montant de 80 € est attribuée aux candidats dont la liste figure en annexe 1 de la présente délibération.

ARTICLE DEUX : Les crédits afférents sont prévus au budget 2025 (cf CA251001.05 Budget modificatif 2025) et sont affectés selon ce même tableau, soit un total de 2600 €, soit pour la Région Nouvelle-Aquitaine : 480 € et la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée : 2 120 €

ARTICLE TROIS : Le versement de cette participation se fait sur présentation, par les candidats présents aux épreuves, des pièces suivantes, valant demande de paiement :

- un document justifiant une démarche professionnelle cohérente et requérant la maîtrise de la langue occitane ;
- une attestation de résidence en Nouvelle-Aquitaine ou Occitanie ;
- un document attestant du passage du DCL ;
- un RIB de moins de deux mois.

ARTICLE QUATRE : Il a été demandé à chaque bénéficiaire de justifier de leur passage de ce diplôme avant le 31 juillet 2025 afin de pouvoir obtenir ce versement. Au-delà de ce délai, l'aide est devenue caduque et est annulée.



Jean-Luc ARMAND

Président du Conseil d'administration

Annexe à la délibération n°AG251001.09 - Adoption de la liste pour l'attribution d'aides individuelles pour le passage du DCL 2025.

Date de l'épreuve	Langue	Académie	Numéro d'inscription	Date de confirmation	Pays de naissance	Département naissance
19/05/2025	Occitan	BORDEAUX	0400002261	17/02/2025	FRANCE	Dordogne
19/05/2025	Occitan	BORDEAUX	0400002320	19/02/2025	FRANCE	Lot
19/05/2025	Occitan	BORDEAUX	0400002340	25/02/2025	FRANCE	Pyrénées-Atlantiques
19/05/2025	Occitan	BORDEAUX	0400002355	07/04/2025	FRANCE	Pyrénées-Atlantiques
19/05/2025	Occitan	BORDEAUX	0400002388	31/03/2025	FRANCE	Pyrénées-Atlantiques
19/05/2025	Occitan	BORDEAUX	0400002391	27/03/2025	FRANCE	Pyrénées-Atlantiques
19/05/2025	Occitan	MONTPELLIER	1700003854	30/01/2025	FRANCE	Puy-de-Dôme
19/05/2025	Occitan	MONTPELLIER	1700003863	10/02/2025	FRANCE	Hérault
19/05/2025	Occitan	MONTPELLIER	1700003921	28/02/2025	FRANCE	Hérault
19/05/2025	Occitan	MONTPELLIER	1700003997	08/04/2025	FRANCE	Pyrénées-Orientales
19/05/2025	Occitan	MONTPELLIER	1700004005	20/03/2025	FRANCE	Dordogne
19/05/2025	Occitan	TOULOUSE	2900006234	22/01/2025	FRANCE	Aveyron
19/05/2025	Occitan	TOULOUSE	2900006407	12/02/2025	FRANCE	Haute-Garonne
19/05/2025	Occitan	TOULOUSE	2900006409	17/03/2025	FRANCE	Lot
19/05/2025	Occitan	TOULOUSE	2900006432	24/02/2025	FRANCE	Seine-Saint-Denis
19/05/2025	Occitan	TOULOUSE	2900006440	27/03/2025	FRANCE	Tarn-et-Garonne
19/05/2025	Occitan	TOULOUSE	2900006448	03/04/2025	FRANCE	Ille-et-Vilaine
19/05/2025	Occitan	TOULOUSE	2900006450	19/03/2025	FRANCE	Maine-et-Loire
19/05/2025	Occitan	TOULOUSE	2900006466	xx/xx/xxxx	FRANCE	x
19/05/2025	Occitan	TOULOUSE	290000xxxx	xx/xx/xxxx	FRANCE	x

Délibération CA251001.10 – Adoption d’une convention de partenariat avec l’association La Gardarem, organisatrice du festival Estivada 2025

Mesdames, Messieurs,

L’association La Gardarem organise depuis 2024 à Sébazac (12) le festival « *ESTIVADA* », qui s’inscrit dans la continuité de l’ESTIVADA, festival interrégional des langue et culture occitanes, créé en 1995 à l’initiative de la commune de Rodez.

Ce festival, dans sa forme nouvelle, consacre une partie de sa programmation à un Forum citoyen et populaire, articulé autour de tables rondes thématiques embrassant les problématiques actuelles que rencontre la promotion de la langue et de la culture occitanes.

Désireuse de nouer des partenariats associatifs et institutionnels, l’association La Gardarem a convié l’Office occitan, le Cirdoc-Institut occitan de cultura et le Congrès permanent de la langue occitane à travailler avec elle pour l’organisation de deux tables rondes thématiques lors de l’édition 2025 du festival.

Une convention est établie entre l’Association La Gardarem et l’Office public de la langue occitane afin que l’un et l’autre des partenaires puissent prendre en charge les éléments leur incombant.

La convention ci-jointe en annexe 1 permet à l’Office public de la langue occitane, la prise en charge des frais de transport au tarif SNCF des intervenants qui devront fournir les justificatifs avec une demande écrite dans les deux mois après l’Estivada soit avant le 30 septembre 2025.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j’ai l’honneur de vous proposer d’adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : La convention telle que présentée en annexe 1 est approuvée.



Jean-Luc Armand

Président du Conseil d’administration du Groupement



Convention de partenariat événementiel

« Forum de l'Estivada des 25 et 26 juillet 2025 »

Entre les soussignés :

Ofici Public de la Lenga Occitana, 22 Bd du Maréchal Juin, 31406 Toulouse Cedex 9.

N° Siret 13002126400010

Contacts : contact@ofici-occitan.eu et/ou 05 31 61 80 50

Représenté par M. Gautier Lagalaye en qualité de Directeur,

Et

L'association La Gardarem, 56 chemin des Crestes Cantuel 12330 Saint-Christophe-Vallon.

N° Siret 92441482400012

Contacts : gardaremlativada@gmail.com et/ou 06 78 98 62 31

Représentée par M. Olivier Daillut en qualité de Président,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

L'association La Gardarem organise depuis 2024 à Sébazac (12) le festival « ESTIVADA », qui s'inscrit dans la continuité de l'ESTIVADA, festival interrégional des langue et culture occitanes, créé en 1995 à l'initiative de la commune de Rodez.

Ce festival, dans sa forme nouvelle, consacre une partie de sa programmation à un Forum citoyen et populaire, articulé autour de tables rondes thématiques embrassant les problématiques actuelles que rencontre la promotion de la langue et de la culture occitanes.

Désireuse de nouer des partenariats associatifs et institutionnels, l'association La Gardarem a convié l'Office occitan à travailler avec elle pour l'organisation de deux tables rondes thématiques lors de l'édition 2025 du festival.

Objet de la convention

Les deux partenaires conviennent de coopérer à l'organisation de deux tables rondes thématiques les 25 et 26 juillet 2025 au matin (9h30-12h30), dans le cadre de la programmation du festival « *ESTIVADA* ».

Cette coopération prend la forme :

- D'un travail préliminaire conjoint autour du choix des thématiques et problématiques abordées et de leurs définitions ainsi que de la sélection des intervenants invités ;
- D'une coanimation des débats lors des tables rondes ;
- D'un partage des frais liés à la venue et au séjour des intervenants.

Engagements respectifs

Engagements de l'association La Gardarem

- Participer au travail préliminaire précédemment défini, par le biais de réunions régulières.
- Assurer la promotion de l'événement via son site internet et la communication générale du festival, en veillant à la visibilité du partenariat avec l'Office occitan.
- Organiser matériellement les tables rondes en mettant à disposition la salle, les équipements et bénévoles nécessaires.
- Co-animer les débats en mettant à disposition un modérateur pour chaque table ronde.
- Prendre en charge les repas des modérateurs de l'Office occitan et des intervenants invités, qui suivront la tenue des tables rondes et éventuellement leur hébergement.

Engagements de l'Office occitan

- Participer au travail préliminaire précédemment défini, par le biais de réunions régulières.
- Assurer la promotion de l'événement via ses moyens de communication habituels, en veillant à la visibilité du partenariat avec La Gardarem et le festival ESTIVADA.
- Co-animer les débats en mettant à disposition un modérateur pour chaque table ronde.
- Prendre en charge les frais de transport des intervenants invités (non couvert par leur propre structure) au tarif SNCF si un véhicule personnel est utilisé et sur présentation d'une facture détaillée. La demande de cette prise en charge devra intervenir dans les deux mois après la fin de l'Estivada soit avant le 30 septembre 2025.

Fait à Sébazac, en deux exemplaires le xx xxxxx 2025

Pour l'association La Gardarem
occitane

Olivier DAILLUT, Président

Pour l'Office public de la langue

Gautier LAGALAYE, Directeur